



NON A LA CASSE DE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

OUI AUX 183 € POUR TOUS SANS CONTREPARTIE

**COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CMP 66/79 - CHRS
18 février 2022**

Présents : président de la CMP M. ROCHEBLOINE de la DGT (en remplacement de M. REDT).

AXESS/NEXEM (3), CFDT (2), CFTC (1).

Pour la délégation FO : Laetitia BARATTE, Bachir MEDANI, Véronique MENGUY, Michel POULET et Jacques TALLEC.

Déclaration liminaire FORCE OUVRIÈRE :

« Non à la casse de nos conventions collectives

Oui aux 183€ pour tous sans contrepartie

La FNAS FO a solennellement demandé l'ajournement de la présente réunion compte tenu de la situation particulière d'aujourd'hui. Cette demande est restée lettre morte. La FNAS FO est cependant présente malgré un appel à la grève en ce jour de conférence des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social.

La FNAS FO tient à rappeler son attachement à la liberté de négocier qui a permis de conquérir et de construire ces outils indispensables que sont la convention collective 66 et les accords CHRS. Elle rappelle également qu'en 1966, le Syndicat National Autonome et Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée (S.N.A.I.E.I), qui a rejoint en 1972 la confédération général du travail FORCE OUVRIERE et qui deviendra la FNAS FO, signait la CCNT66 basée sur les grilles Parodi, la reconnaissance des qualifications et des diplômes d'État dans les grilles de classifications, l'ancienneté et les congés supplémentaires liés aux particularités du travail.

Le 7 décembre et le 1er février dernier, les salariés se sont mobilisés massivement pour dénoncer des conditions de travail impossibles, la perte du sens des métiers du social, et exiger des augmentations de salaire immédiates, et en premier lieu les 183€ net pour tous.

L'heure n'est certainement pas à la casse des conventions collectives et à la mise en place d'une convention collective unique synonyme évident de baisse des droits conventionnels.

L'heure n'est certainement pas non plus à la remise en cause de l'égalité salariale et des grilles de salaires des champs conventionnels de la 66 et des accords CHRS.

Aujourd'hui même se tient la conférence des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social. Une assemblée générale de NEXEM vous aura certainement donné mandat pour vous engager dans cette voie régressive.

La FNAS FO dénonce une nouvelle fois un passage en force des employeurs, répondant aveuglément aux exigences de ce gouvernement, et accompagnant la casse des droits conventionnels. Nous ne sommes pas dupes ! Sous couvert de jolis mots et de jolies phrases, le projet patronal est limpide :

***C'est la mise à mort de 70 ans de paritarisme.
C'est la mise à mort de la liberté de négocier.***

La FNAS FO dénonce ce coup de force du gouvernement et des employeurs contre les droits des salariés couverts par la convention 66 et les Accords CHRS.

En réponse à cette offensive contre nos conventions collectives, la FNAS FO demande que soient négociés et mis à signature des avenants portant sur :

- ***Les 183 € net pour TOUS les salariés de la CCNT 66 et des Accords CHRS***
- ***L'augmentation de la valeur du point à 4 € en 2022 et à 4,5 € dès janvier 2023 et la suppression des 2 premiers échelons dans les 2 grilles de salaire***
- ***Les Assistantes Familiales (application de l'avis d'interprétation)***
- ***La mise en conformité des grilles de classification***

La FNAS FO revendique le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives du secteur. »»

FO interpelle les employeurs sur une question centrale : AXESS a-t-elle mandat pour négocier à cette table ? AXESS indique que la réunion étant prévue et l'ordre du jour établi, et elle est donc présente pour « discuter » des points à l'ordre du jour mais sans réellement avoir de mandat.

Pour FO, il ne s'agit pas d'un lieu de discussion, mais bien de négociation. Nous sommes là pour négocier, nous avons un mandat !

Cette réunion de négociation ne se tient pas hors du temps et de l'espace. La situation est la particulière :

- 2 organisations syndicales de salariés sont aujourd'hui absentes,
- Force Ouvrière appelle à la grève avec la CFTC ce jour,
- La conférence des métiers se tient ce matin-même, la CFDT est présente mais ne pourra s'engager sur aucun des points à l'ordre du jour pour rester en cohérence avec sa délégation présente à la conférence des métiers,
- AXESS n'a manifestement aucun mandat pour négocier aujourd'hui sur les points à l'ordre du jour.

FO considère qu'en de telles circonstances un ajournement de la réunion s'impose et demande une suspension de séance.

Suspension de séance.....

Au retour de la suspension de séance et après discussion avec les autres organisations syndicales, Force Ouvrière fait part de la position unanime du collège salarié : nous demandons l'ajournement de la réunion au vu de ce contexte.

AXESS acte l'ajournement.

Le représentant du ministère indique que la prochaine CMP est prévue le 25 mars à 9H30.

FO demande que cette CMP soit organisée en présentiel. AXESS dit espérer l'organiser ainsi.

Nous ne sommes dupes de rien, et nous ne nous laisserons pas abuser par les effets d'annonces conjointes du patronat et du gouvernement qui ne répondent en rien aux revendications portées massivement par les salariés du secteur.

Si les 183 € sont financés sur la tentative d'enterrement de nos conventions collectives 51 et 66/79-CHRS et contre les droits collectifs, pour la FNAS FO, c'est NON !

La CCUE en échange des 183 €, même pas pour tous : ce n'est qu'un marché de dupes !

OUI aux grilles de classifications Parodi !

OUI aux qualifications et à leur reconnaissance !

OUI à la progression à l'ancienneté !

OUI au maintien et à l'amélioration des droits collectifs !